



MAIRIE DE LAMASQUERE

Département de la Haute-Garonne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Etaient présents : Mesdames et messieurs MATHEU Christelle - BOSS Rudy - HELMAN Christelle - DURAND Christophe - DEMETZ Véronique - FOURNIER-PERUSINI Valérie - LE MAILLOUX Éric - PAUCHET Agnès - ESPAGNOL Xavier - SAINT-BLANCAT Marcel - ALBERTINI Sophie - BARTHE Frédéric - CAZAUX Stéphane - BOY Dimitri - KOFFI Samuel

Procuration : --

Absent : --

Madame Agnès PAUCHET a été élue secrétaire de séance.

Service commun : présentation du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud et documents attachés

Madame Céline COULY, Directrice du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud, présente aux membres du Conseil Municipal ledit Conservatoire.

Un fois la présente effectuée, Madame le Maire indique que :

Considérant la restitution de la compétence école de musique aux 4 communes membres de l'ancienne communauté de communes d'Axe Sud, par le Muretain Agglomération,

Considérant la création d'un service unifié, porté par la commune de Seysses, pour exercer la compétence école de musique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2018 approuvant l'adhésion de la commune de LAMASQUERE à ce service unifié,

Vu l'article 2 de la convention de mise en place du service unifié de l'école de musique, stipulant que « les actes suivants : budget prévisionnel, compte administratif, projet d'établissement et projet d'école seront présentés sous forme d'un rapport d'activité annuel qui fera l'objet d'une délibération concordante des 4 conseils municipaux, après avis du comité de suivi »

Considérant l'avis favorable du comité de suivi sur ce rapport d'activité en date du 12 Janvier 2021,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver les documents suivants :

- Le bilan d'activité 2019 et 2020
- Le projet d'établissement 2016 – 2021
- Le projet pédagogique
- Le règlement

Vote à l'unanimité.

■ Administration générale : prolongation du compromis de vente avec la Société Midi-Habitat

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un compromis de vente a été signé entre la Commune et la société Midi-Habitat devant Maître ESPAGNO, Notaire à Muret, le 04 Décembre 2019.

Dans ce compromis de vente, il était stipulé que ce dernier était consenti pour une durée expirant le 30 Novembre 2020 à 16 heures.

Lors du conseil municipal du 26 Novembre 2020, la commune avait envisagé de proroger ce compromis jusqu'au 28 Février 2021. A ce jour, la commune étant toujours en discussion avec la Société Midi-Habitat, elle propose de prolonger ce compromis jusqu'au **30 Juin 2021**

Vote à l'unanimité.

■ SDEHG : délibération optionnelle pour les petits travaux urgents

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale**. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal,

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres **dans la limite de 10 000 € par an** ;
- Charge Madame le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
 - d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
 - d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
 - de présenter à chaque fin d'année, **un compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Vote à l'unanimité.

Finances : subvention relative à la maison Médicale de Garde de la Saudrune

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de LAMASQUERE et la Maison Médicale de Garde de la Saudrune avait signé une convention pour une durée de 4 ans. Cette convention s'est achevée le 31 Décembre 2019.

Vu la demande formulée par cette dernière pour un versement supplémentaire sur l'année 2020 et compte tenu de sa prévision au budget,

En l'absence d'une nouvelle convention, la commune propose d'honorer le paiement sur 2020, d'un montant de 1 959 €, conformément à la somme budgétée.

Madame le maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 1 959 € pour l'année 2020, conformément aux inscriptions budgétaires.

Monsieur CAZAUX : je rejoins tout à fait ce que tu viens de dire. En revanche, il faut savoir que des personnes ont appelées le 15 et ont été basculé vers RIEUMES. Ne veulent-ils pas une désertification de cette maison médicale de garde ? Est-ce que le 15 sait que Lamasquère a signé une convention avec cette maison médicale ?
Madame le Maire : tu as bien fait de nous faire remonter cette information car nous n'étions pas au courant. Je pense que les médecins non plus. Nous allons faire un courrier en ce sens pour les en avertir. Je rappelle que la compétence « Santé » est une compétence de l'Etat. Actuellement, des études sont en cours pour le fonctionnement de 2021, une révision des critères est à l'étude

Vote à l'unanimité

Finances : demande de subvention pour la création d'un city-stade

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'offre sportive de la commune est clairement insuffisante. Dans cette optique, la municipalité propose la construction d'un city-stade multisport, 1 mini terrain multisport attenant sur la largeur et 2 pistes d'athlétisme ceinturant le tout.

La volonté de ce projet est de permettre à toutes et à tous de découvrir et pratiquer des activités sportives diversifiées, en favorisant également le lien social et intergénérationnel.

Elle indique que plusieurs devis ont été sollicité et propose de retenir celui présenté par la **Société SPTM, ZI de Trixe – 82 710 BRESSOLS pour un montant de 69 977,14 € H.T, soit 83 972,57 € T.T.C**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-  **De retenir le devis présenté par la Société SPTM, ZI de Trixe – 82 710 BRESSOLS pour un montant de 69 977,14 € H.T, soit 83 972,57 € T.T.C**
-  **D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les devis**
-  **De solliciter une aide financière maximale auprès du Conseil Régional de la Haute-Garonne,**
-  **De prélever les fonds nécessaires sur le budget 2021.**

Monsieur CAZAUX : est-ce que vous pouvez nous dire où sera implanté le city-stade ?

Madame le Maire : Nous avons pris attache auprès de Haute-Garonne Ingénierie pour plusieurs projets que nous avons. Ils vont faire une étude. Ensuite, nous associerons la population quant à 2 emplacements afin que les habitants de Lamasquère soient associés à l'implantation ce projet.

Vote à l'unanimité.

Finances : demande de subvention réfection de toitures de certains appartements communaux

Madame le Maire indique au conseil municipal que faute de contrôle ni d'entretiens réguliers, l'état de certains bâtiments communaux en location nécessite des travaux, pour certains conséquents : désamiantage, travaux d'isolation de combles perdus et travaux de rénovation de couverture

Ces travaux concernent les bâtiments situés au 01, 03 et 29 Rue de la Paix.

Elle indique que plusieurs devis ont été sollicités et propose de retenir celui présenté par :

- ✓ La SAS D'UN ARBRE O TOIT, Route de l'Aérodrome – 31 370 SABONNERES pour un montant de 33 540,94 € H.T, soit 36 765,48 € T.T.C concernant les travaux
- ✓ Démolition désamiantage, 10 Rue André Blondel – 34 500 BEZIERS pour un montant de 11 110,00 € H.T, soit 13 332,00 € T.T.C concernant le désamiantage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De retenir le devis présenté par la SAS D'UN ARBRE O TOIT, Route de l'Aérodrome – 31 370 SABONNERES pour un montant de 33 540,94 € H.T, soit 36 765,48 € T.T.C concernant les travaux
- ✚ De retenir le devis présenté par Démolition désamiantage, 10 Rue André Blondel – 34 500 BEZIERS pour un montant de 11 110,00 € H.T, soit 13 332,00 € T.T.C concernant le désamiantage
- ✚ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les devis
- ✚ De solliciter une aide financière maximale auprès de tous les services pouvant octroyer une aide quant à la rénovation de toitures de certains appartements communaux,
- ✚ De prélever les fonds nécessaires sur le budget 2021.

Monsieur CAZAUX : concernant le 29 rue de la Paix, je pense qu'il va être compliqué de le garder, si l'on continue les travaux, cela va nous coûter de l'argent. A mon sens, il faut le vendre.

Madame MATHEU : et pourquoi, vous ne l'avez pas vendu alors ?

Monsieur CAZAUX : oui, c'est vrai. C'était un de nos projets. Des travaux dans la salle de bain et la cuisine avaient été fait. Il y a des travaux d'humidité car le logement n'est jamais chauffé.

Madame MATHEU : dans l'état actuel, qui va vouloir l'acheter....

Monsieur CAZAUX : est ce qu'une entreprise, voire le Muretain agglo va suivre les travaux ?

Monsieur DURAND : Les personnes autour de cette table sont capables de suivre les travaux. Si tu veux y participer c'est possible.

Vote à l'unanimité.

SIVOM SAGe : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2019 du SIVOM SAGe.

Ce rapport n'ayant suscité aucune observation, elle propose de l'approuver.

Monsieur CAZAUX : il est noté pour la station d'épuration de Saint-Clar : 4000 habitants. Est-ce une erreur ?

Monsieur BOSS : oui je pense car de mémoire, il s'agit de 6000 habitants.

Monsieur CAZAUX : il y a sur notre réseau des eaux parasites qui rentrent dans le réseau. Des travaux importants sont nécessaires. Beaucoup de maires sont friands de faire des extensions avant de faire des

travaux sur les réseaux endommagés. A mon sens, il y a déjà des réseaux à refaire avant de faire des extensions.

Madame MATHEU : nous avons eu une discussion quant à la question de la taille des réseaux. Nous devons avoir une vision globale. Il faut trouver un équilibre pour accueillir la population nouvelle et ouvrir des zones à la construction, et compte tenu de la qualité de notre réseau, il faut qu'il soit adapté.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

1-Quels ont été les critères de distribution des paniers gourmands ? Quel est le coût de cette opération ? Ce coût a-t-il été intégralement pris en charge par le CCAS ?

Durant cette crise sanitaire, le moment convivial du repas des aînés ne peut avoir lieu. Nous avons souhaité tout de même faire un geste pour nos aînés et avons choisi des colis gourmands. Les critères retenus pour la distribution des colis est l'âge : 70 ans. Le coût intégral, soit 1800 € TTC, a été pris en charge par le CCAS. Colis commandés à LA QUERCYNOISE. Dès que nous serons sortis de cette crise sanitaire, nous organiserons pour nos aînés, un moment de partage convivial

2-Quel est le bilan de l'opération de stérilisation des chats menée dans le parc ?

Le coût financier de l'opération est neutre, il est entièrement pris en charge par l'Agglo du Muretain. Au total 9 chats ont été stérilisés en centre-ville et nous recommencerons l'opération.

3-Le calendrier de collecte des bacs jaunes et verts existe-t-il en version papier pour les personnes âgées qui n'ont pas internet ?

Le calendrier est disponible à l'accueil de la Mairie et sera distribué très prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.